



Indexation annuelle de salaire

Par Larawi1988

Bonjour, Embauchée en CDI depuis le 11/10/2018, j'ai eu droit à une augmentation de salaire début mai 2019. Depuis mon salaire n'a pas bougé d'un centime ni même été indexé ! Consciente de la situation actuelle, l'heure n'est pas venue de demander une augmentation actuellement mais j'aurai aimé savoir comment fonctionne l'indexation annuelle ? Est-ce obligatoire? Je travaille pour le Club Med et ai un statut agent de maîtrise. D'avance merci pour vos renseignements

Par ESP

Bonjour

L'évolution des salaires obligatoire est précisée par votre convention collective ou un accord d'entreprise...